

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES
LOCALES

SOUS-DOMAINE :

DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :

AFFECTATION DES
RESULTATS
EXERCICE 2022

M49

Nombre de
Conseillers en
exercice : **11**

DATE DE LA
CONVOCAION :
20/03/2023

DATE DE
L'AFFICHAGE :
28/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2023-11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du LUNDI 27 MARS 2023 à 18H00

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la
Présidence de Claude BOUTET.**

Présents : AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BACOU Bertrand, BIARD Jean-
Pierre, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien,
VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MANITCH Serge Procuration FABRA Stéphane

Secrétaire : FAUSTINO Sabine (Adjoint la secrétaire de mairie Serge ESQUIVA)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,
Considérant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

Un Excédent d'exploitation de : **5 591,03 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectations de l'excédent d'investissement reporté (1068) : 0 €

Affectation de l'Excédent de fonctionnement reporté (002) : 5 591.03 €

Nombre de Membres en exercice : **11**

Nombre de Membres présents : **11**

Nombre de Membres exprimés : **11**

VOTE Cette délibération à l'unanimité par 10 voix POUR + 1 procuration, (AUDEMARD
D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BACOU Bertrand, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Claude, FABRA
Stéphane + procuration MANITCH Serge, FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien,
VERMEESCH Frédérique).

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La
convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles
L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

La Secrétaire de séance,
Sabine FAUSTINO

